

## *Les agents des Archives nationales de Fontainebleau*

# **Lettre ouverte à l'attention de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République**

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le site des Archives nationales de Fontainebleau (Seine-et-Marne, 77) est plongé dans une crise gravissime depuis le 28 mars 2014 en raison de la fermeture des deux bâtiments où sont dorénavant inaccessibles plus de 60 kilomètres d'archives définitives, dont celles de la Commission Nationale des Comptes de Campagnes et des Financements Politiques mais aussi des dossiers de naturalisations, des dossiers de carrière et de pension, notamment.

A un moment où Monsieur le Premier ministre déclare qu'amputer le budget du ministère de la culture n'est pas souhaitable, nous nous sentons tenus de porter à votre attention cette catastrophe sans précédent qui affecte le site des Archives nationales à Fontainebleau. Plus largement, ce désastre remet en cause l'institution des Archives nationales elle-même dans ses attributions pourtant essentielles à la Nation. Et c'est à vous que nous nous adressons en dernier recours car le silence assourdissant de notre ministre et les réponses qui ne nous sont pas faites viennent aggraver l'inquiétude qui mine l'institution et ses serviteurs depuis seize mois.

Le droit d'accès de chaque citoyen aux archives, à la mémoire de la Nation, est une des garanties que la Révolution française a établies et qui fondent la République et la démocratie de notre pays. Et, au sein du ministère de la culture, l'institution des Archives nationales est en charge de maintenir ce droit fondamental et constitutif de la démocratie.

Mais, à Fontainebleau, depuis seize mois maintenant, les demandes de communications d'archives ne peuvent plus être traitées : l'inaccessibilité des documents conservés dans les deux bâtiments fermés empêche toute réponse positive et met par là même l'Etat dans l'impossibilité de garantir aux citoyens l'établissement de leurs droits fondamentaux de citoyeneté.

Si les bâtiments ont subi des dégâts, qu'il reste à toujours à démontrer, les documents d'archives ont eux déjà subi de réels et importants dommages. En effet, le 15 juillet 2015 a été découvert une inondation, variant de 1 à 6 centimètres de hauteur, sur la totalité du 5<sup>e</sup> sous-sol (les « fluides » coupés, les pompes de relevage n'ont pas fonctionné). Résultat, environ 11 kilomètres linéaires de documents d'archives sont à traiter en urgence (séchage, traitement de décontamination, opération de reconditionnement). Il en va de même pour les agents qui, « exfiltrés » de leurs bureaux et ateliers vers des « algécos », subissent depuis seize mois des conditions de travail extrêmement dégradées. Cependant à toutes leurs questions et demandes d'information, ils ne reçoivent, de la part de leur ministère, que des réponses s'abritant derrière des études techniques en cours, dont, au bout de seize mois, il ne résulte rien et qui paraissent ne devoir aboutir à un début de diagnostic qu'à la fin de l'année 2015, début 2016.

Ces études, si elles avaient été faites préalablement à un déménagement en moins de 18 mois de plus de 8 000 tonnes d'archives, auraient, dans le cadre d'un suivi normal, sans doute pu éviter cette situation de calamité absolue, qui obère finalement l'avenir de l'institution dans son ensemble.

Si le site des Archives nationales de Fontainebleau ne peut rouvrir ses portes en effet, le site de Pierrefitte-sur-Seine non seulement ne pourra pas assurer la conservation des archives nationales pour au moins 30 ans comme initialement prévu mais sera également dans l'incapacité de récupérer les 90 kilomètres linéaires de documents actuellement « bloqués » à Fontainebleau. Ce nouveau site des Archives Nationales, que vous avez inauguré le 11 février 2013, devait-il donc être ouvert sur les ruines de celui de Fontainebleau et au détriment de l'accès normal des citoyens aux archives?

Monsieur le Président, l'Etat ne se doit-il pas d'accorder à ses archives, dépositaires de l'essence de son action, toute l'attention qu'une démocratie lui réserve normalement ?

Monsieur le Président, c'est un appel au secours que nous vous adressons : ne laissez pas mourir le site des Archives nationales de Fontainebleau et par voie de conséquence, à court terme, les Archives nationales elle-mêmes.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous sollicitons, sûrs de toute l'attention que vous portez au devenir des Archives nationales, qu'une délégation d'agents représentatifs du personnel puisse s'entretenir avec vous, ou vos proches collaborateurs, de cette crise majeure et de ses conséquences.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression notre considération très respectueuse.

Paris, le 24 juillet 2015